



Traité Guittin

Michna 6 - Chapitre 6

מי שהיה מושלך בבור ואמר, כל השומע קולי יכתוב גט לאשתי הרי אלו יכתבו ויתנו. הבריא שאמר כתבו גט לאשתי, רצה לשחק בה. מעשה בבריא אחד שאמר כתבו גט לאשתי, ועלה לראש הגג ונפל ומת. אמר רבנן שמעון בן גמליאל, אמרו חכמים, אם מעצמו נפל, הרי זה גט; ואם הרוח דחייתו, אינו גט.

Si quelqu'un, qui a été précipité dans un puits, s'écrie que quiconque entend sa voix écrive un acte de divorce à sa femme, ils pourront l'écrire et le donner. Si un homme sain a dit : « Ecrivez un acte de divorce à ma femme », il a voulu sans doute plaisanter à son sujet. Il arriva un jour qu'un homme sain déclara : « Ecrivez un acte de divorce à ma femme », puis il monta sur le toit, tomba et mourut. Rabban Chimon ben Gamliel dit : les Sages ont déclaré : « S'il est tombé de lui-même, l'acte de divorce est valable ; si le vent l'a précipité, l'acte de divorce est sans valeur ».



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions